



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 14 février 2022

CM 1639/22

JAI
COPEN
DROIPEN
ENV

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	steven.cras@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+ 32 2 281 54 83 (Secr.: +32 2 281 22 19)
Objet:	Groupe de travail 'Coopération judiciaire en matière pénale' (COPEN - Criminalité environnementale)
Date:	23 février 2022
Heure:	10:00
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT EUROPA Rue de la Loi 155, 1048 BRUXELLES

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à la protection de l'environnement par le droit pénal et remplaçant la directive 2008/99/CE
 - Finalisation du premier examen du texte :
 - Définition des infractions (Article 3(3) à Article 3(5)) ;
 - Modalités de participation à la commission des infractions / Définition des sanctions (Articles 4 à 9) ;
 - Dispositions de procédure pénale (Articles 10 à 12, et 18) ;
 - Dispositions relatives à la société civile (Articles 13 à 14) ;

- Articulation et renforcement de la chaîne répressive (Articles 15 à 17, et 19 à 20) ;
- Suivi de l'application de l'instrument (Articles 21 à 23) ;
- Dispositions finales (Articles 24 à 29)
 - = 14459/21 + COR 1 + ADD 1
 - = 15162/21

3. Points divers

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués. Les commis de salle fourniront des exemplaires supplémentaires sur demande dans les plus brefs délais.